

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
8 décembre 2020**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
M. Régent Aubertin, conseiller
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Michel Thorn, conseiller
M. Alexandre Dussault, conseiller
Mme Alexandra Lauzon, conseillère
M. Louis-Philippe Marineau, conseiller

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Stéphane Giguère, directeur général

Mesure exceptionnelle : séance tenue à huis clos Ouverture : 20 h 15

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 427-12-2020

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 428-12-2020

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance extraordinaire du mois de décembre 2020 sera tenue à huis clos.

Résolution numéro 429-12-2020

1.3 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution numéro 430-12-2020

1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020
- 1.2 Vérification des avis de convocation
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2020

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Le maire confirme qu'aucune question n'a été soumise avant midi en date de ce jour, suivant la publication l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2020 tel qu'établie à la procédure des séances en huis clos.

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 431-12-2020

2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

PROFIL FINANCIER

	2020	2021	Variation (%)
Population	6886	7 078	2,79 %
Nombre total d'unités d'évaluation	2992	3 135	4,78 %
Budget	9 186 795 \$	9 029 542 \$	- 1,71 %
Valeurs imposables	910 185 800 \$	923 798 300 \$	1,50 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	325 656 \$	327 957 \$	0,07 %
Dette nette selon les états financiers 2019	5 066 794 \$		

TAUX DE TAXE FONCIÈRE

	2020	2021	Variation (%)
Résidentiel	0,5680 \$	0,5680 \$	0 %
Agricole	0,5680 \$	0,5680 \$	0 %
Terrains vacants non desservis	0,5680 \$	0,5680 \$	0 %
Terrains vacants desservis	1,0000 \$	1,0000 \$	0 %
6 logements	0,5870 \$	0,5870 \$	0 %
Commercial	0,8845 \$	0,8845 \$	0 %
Industriel	0,8790 \$	0,8790 \$	0 %

TAUX DE TAXE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

		2020	2021	Variation (%)
Eau	1 ^{er} logement	182 \$	177 \$	- 2,75 %
	2 ^e logement et plus	130 \$	125 \$	- 3,85 %
	<i>Logements intergénérationnels</i>	65 \$	65 \$	0 %
Égout et régies	1 ^{er} logement	260 \$	260 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	<i>Logements intergénérationnels</i>	45 \$	45 \$	0 %
Ordures	1 ^{er} logement	205 \$	205 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	165 \$	165 \$	0 %
	<i>Logements intergénérationnels</i>	85 \$	85 \$	0 %

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Chères Joséphoises et Joséphois,

Je vous présente les **prévisions budgétaires** pour l'année 2021 et le **Programme triennal d'immobilisations** 2021, 2022 et 2023.

Pour l'année 2021, la municipalité dispose d'un budget de fonctionnement de **9 M\$**.

GEL DE TAXES

La pandémie de la covid-19 a grandement affecté la population joséphoise en 2020 et il y a fort à parier que ses effets continueront de se faire sentir en 2021. Dans l'objectif de donner un répit aux contribuables, le conseil municipal annonce **un gel de taxes, toutes catégories confondues**. Le taux de la taxe foncière des résidents, des commerçants, des industries et des agriculteurs demeurera ainsi le même en 2021 qu'en 2020.

Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

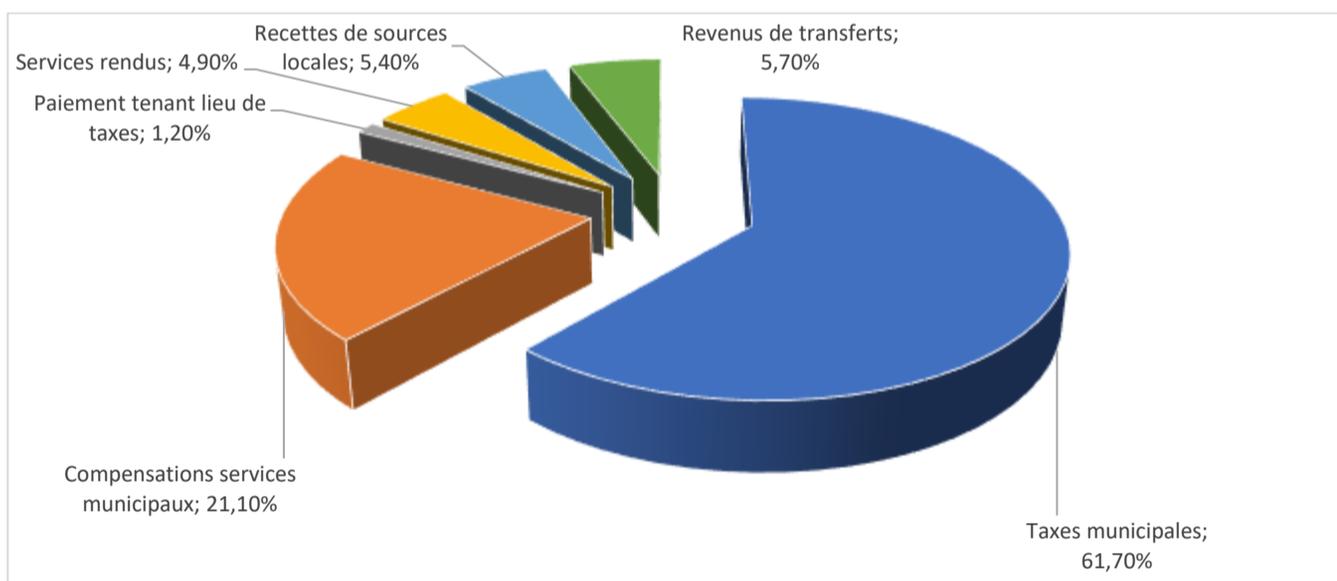
FAITS SAILLANTS – TAXATION 2021

- Budget de fonctionnement 2021 de 9 M\$
- Gel du taux de la taxe foncière, toutes catégories confondues

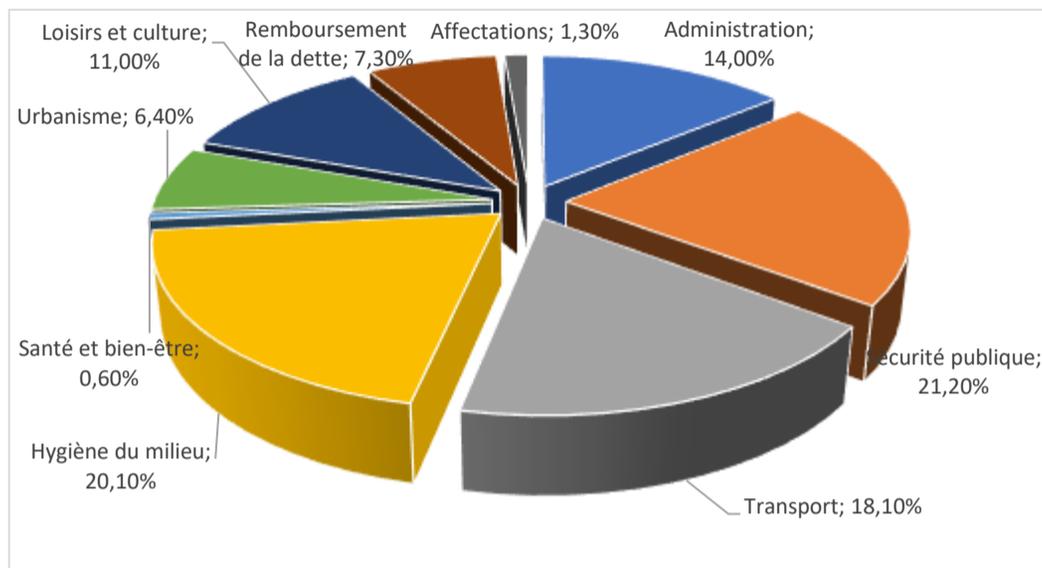
LE BUDGET 2021 EN CHIFFRES

SOMMAIRE	2020	2021	Variation
REVENUS			
Taxes municipales	5 494 723 \$	5 575 558 \$	1,47 %
Compensations services municipaux	1 914 567 \$	1 902 879 \$	-0,61 %
Paiement tenant lieu de taxes	99 751 \$	104 681 \$	4,94 %
Services rendus	705 293 \$	437 180 \$	-38,01 %
Recettes de sources locales	489 300 \$	490 700 \$	0,29 %
Revenus de transferts	483 161 \$	518 544 \$	7,32 %
TOTAL DES REVENUS	9 186 795 \$	9 029 542 \$	-1,71 %
CHARGES			
Administration générale	1 163 829 \$	1 261 351 \$	8,38 %
Sécurité publique	1 892 525 \$	1 924 450 \$	1,69 %
Transport	1 605 202 \$	1 629 860 \$	1,54 %
Hygiène du milieu	1 832 179 \$	1 811 472 \$	-1,13 %
Santé et bien-être	51 923 \$	52 748 \$	1,59 %
Urbanisme	503 721 \$	576 141 \$	14,38 %
Loisirs et culture	1 224 074 \$	1 001 036 \$	-18,22 %
Service de la dette (intérêts)	130 971 \$	113 858 \$	-13,07 %
Remboursement de la dette (capital)	711 787 \$	543 951 \$	-23,58 %
Affectations autres fonds	70 584 \$	114 675 \$	62,46 %
TOTAL DES CHARGES	9 186 795 \$	9 029 542 \$	-1,71 %

VENTILATION DES REVENUS 2021



VENTILATION DES DÉPENSES 2021



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 tel que présenté.

Le cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 432-12-2020

2.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023

En décembre de chaque année, le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières (en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec).

Divisé en phases annuelles, ce programme doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité, pour la période qui lui est coïncidente, dont la période de financement excède 12 mois.

Le 8 décembre 2020, le conseil municipal propose le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023, regroupant les investissements prévus par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac sur son territoire au cours des trois prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

L'objectif primaire d'un PTI est de dresser le portrait des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Des dépenses en immobilisations de près de 4 M\$ sont prévues en 2021 dans le cadre du PTI.

Une grande partie de ce montant, soit 2,5 M\$, est attribuable à la **construction d'ouvrages de protection contre les crues printanières**, visant à assurer la sécurité des personnes et des infrastructures municipales lors de crues importantes comme celles connues en 2017 et 2019.

Le coût de ce projet dépassant les 13 M\$, sa réalisation dépend entièrement de l'obtention confirmée de subventions gouvernementales totalisant plus de 75 % des coûts.

Dans un autre ordre d'idées, le conseil municipal continue d'allouer des sommes pour l'amélioration du réseau routier. De ce fait, un montant de 350 000 \$ sera octroyé en 2021 pour la **réalisation de travaux d'asphaltage sur la rue de la Pommeraie**.

Enfin, sur le plan des loisirs, des montants seront investis pour l'aménagement d'un **terrain de volleyball** au parc Jacques-Paquin et de **sentiers entourant la patinoire du parc Paul-Yvon-Lauzon**. Bien que les parcs fassent l'objet d'améliorations continues au fil des années, 2020 a confirmé l'importance de ces installations pour la population, particulièrement en ces temps où les directives concernant les cours et autres activités de groupe demeurent incertaines.

ANNÉE 2021

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
ADMINISTRATION				
1	Informatique – divers projets	Achat d'un module	15 000 \$	Budget de fonctionnement
TRANSPORT				
2	Feu de circulation	Oka / Érablière	150 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
3	Feu de circulation	Oka / Érablière	497 500 \$	Règlement d'emprunt
4	Chariot élévateur	Pour les ateliers municipaux	15 000 \$	Activités de fonctionnement
5	Travaux d'asphalte 2021	Pommeraie	350 000 \$	TECQ 2019-2023
6	Réservoir récupération d'eau	Parc Paul-Yvon-Lauzon	5 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
HYGIÈNE DU MILIEU				
7	Ouvrages de protection contre les crues printanières	Construction d'une digue	2 560 000 \$	Règlement d'emprunt
8	Cours d'eau L'Écuyer		80 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
9	Cours d'eau Perrier		30 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
SÉCURITÉ INCENDIE				
10	Appareils respiratoires		129 000 \$	Fonds de roulement
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
11	Aménagement d'un espace vert en bordure de la piste cyclable		15 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
12	Aménagement d'un terrain de volley-ball	Parc Jacques-Paquin	15 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
13	Sentiers Parc Paul-Yvon Lauzon	Autour de la patinoire	30 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
14	Sentiers piétonniers	Rues Réjean et Vaillancourt	50 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
TOTAL 2021			3 941 500 \$	

ANNÉE 2022

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
TRANSPORT				
1	Asphalte 2022	Endroits à déterminer	400 000 \$	TECQ 2019-2023
HYGIÈNE DU MILIEU				
2	Modification à l'écocentre		300 000 \$	Excédent de fonctionnement non affecté
LOISIRS ET CULTURE				
3	Parc à chien	Plateaux du Ruisseau	40 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
4	Aménagement – boisé 640	Plateaux du Ruisseau	50 000 \$	Revenus reportés - Parcs et terrains jeux
TOTAL			790 000 \$	

ANNÉE 2023

	PROJET D'IMMOBILISATION	DESCRIPTION	COÛT	FINANCEMENT
TRANSPORT				
1	Asphalte	Endroits à déterminer	150 000 \$	Activités de fonctionnement
HYGIÈNE DU MILIEU				
2	Mise à jour - Station Érablière		791 000 \$	TECQ 2019-2023 et Règlement d'emprunt
3	Agrandissement des étangs aérés		1 528 000 \$	Règlement d'emprunt
LOISIRS, CULTURE ET TOURISME				
3	Skate Park	Conditionnel à subvention	50 000 \$	Fonds Parcs et Terrains jeux
4	Aménagement d'infrastructures	Plateaux du Ruisseau	50 000 \$	Fonds Parcs et Terrains jeux
TOTAL			2 569 000 \$	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Lauzon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 433-12-2020

4.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

En terminant, le conseil municipal et moi vous offrons nos plus sincères vœux de bonheur et de santé pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée. Il est 20h30.

Monsieur Benoit Proulx
Maire

Monsieur Stéphane Giguère
Directeur général

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

